



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 30 SEPTEMBRE 2019 A 20H15**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'un suppléant au SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)
7. Préavis no. 37 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020
8. Préavis no. 38 relatif à une demande d'une autorisation d'emprunter un montant de 2,5 millions maximum
9. Préavis no. 39 relatif à la création d'une entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry
10. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

28 personnes sont présentes, 8 personnes sont excusées : Mmes Françoise Gerig et Michèle van Gelder, MM. Xavier Boquillon, Eric Bouendé Tomfeun, Dominique Lemme, Marc Lüthi, Marc Polydor, Hugo Studer et Arnaud Weil. Mme Natascha Heinzelmänn est absente. La majorité est fixée à 15 voix.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019**

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance 17 juin 2019 est approuvé à la majorité par 27 oui et une abstention.**

**3. Communications du Bureau**

Le Président lit la lettre de démission de Mme Chantal Geoffroy Bourné. Il n'y a plus de suppléant. Le Conseil siègera avec 38 membres.

**4. Communications de la Municipalité**

**S. Schmidt, Syndic**

Concernant l'auberge communale, le Syndic informe qu'un bail de cinq ans a été signé avec MM. Julien et Christopher Brocard, conjointement avec M. Julien Bourdel, chef de cuisine à Crans. Des travaux de rénovation ont été effectués. Les trois premiers jours sont réservés aux habitants de Tannay, sur réservation. Au nom de la Municipalité, le Syndic souhaite plein succès à cette nouvelle équipe et lui assure le meilleur soutien.

Carlos Pereira, entré au service de la commune en 2001, prendra une retraite anticipée au 31.10.2019. Il était en arrêt de maladie partiel suite à un accident. La Municipalité

regrette son départ. Carlos s'est consacré à sa tâche avec dévouement et conscience professionnelle. Ces dernières années, il a été un bon animateur de l'équipe technique. La Municipalité lui souhaite le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie et le fêtera le 31 octobre.

Suite à une annonce parue dans la presse, la Municipalité a reçu près d'une cinquantaine d'offres. Le choix s'est porté sur M. Brwa Zrary, citoyen suisse, d'origine kurde, qui semble répondre aux critères correspondant à ce poste. Il commencera son service le 01.11.2019, avec une période d'essai de trois mois. Arrivé de Turquie en 2002, il travaille depuis 2007 comme responsable de l'entretien d'une propriété à Founex. Il est âgé de 38 ans et habite Commugny. Il fait partie des pompiers volontaires de Terre-Sainte et de l'Amicale de Tannay. La Municipalité lui souhaite la bienvenue.

La Cour de droit administratif et public a déclaré irrecevable le recours déposé par Rives publiques contre la Municipalité, qui avait refusé de faire ouvrir le portail de la propriété de Mme Lutz comme le demandait M. von Wartburg. La Municipalité est heureuse de cette décision, qui confirme qu'elle avait raison. M. von Wartburg a dit par voie de presse qu'il renonçait à recourir au Tribunal fédéral, celui-ci ayant déjà débouté Rives Publiques dans deux affaires semblables. Il dit vouloir concentrer son énergie sur des initiatives populaires.

La sortie des aînés du 12 septembre a eu beaucoup de succès avec des balades à Bienne et sur l'île St-Pierre. Le repas de Noël des seniors est fixé au 12 décembre 2019. Une soirée des nouveaux habitants est agendée au jeudi 31 octobre.

Les prochaines élections pour le renouvellement du Conseil communal et de la Municipalité auront lieu en mars 2021. De nombreux départs sont annoncés. Le Syndic espère que les Conseillers et Conseillères seront nombreux à s'engager à nouveau dans cette forme de service à la communauté.

Les Variations Musicales de Tannay ont rencontré un très gros succès pour leur 10<sup>ème</sup> anniversaire, à la fois par la qualité de la programmation et par la nombreuse assistance à tous les concerts. La météo radieuse a été de la partie durant les quinze jours. Comme Président du festival, S. Schmidt remercie très vivement la commune de Tannay et sa Municipalité de donner l'opportunité d'organiser ce festival dans ce beau parc. Chaque édition est un défi, car il convient de couvrir des charges qui avoisinent aujourd'hui le demi-million ; il rappelle que tous les soutiens sont absolument nécessaires pour assurer la pérennité du festival.

**D. Rudaz** donne quelques détails sur le préavis de l'auberge communale. La première chose à faire a été de nettoyer à fond tous les locaux, ce qui a coûté cher. Après le contrôle de tous les appareils de la cuisine par une équipe compétente, tous les équipements ont été remis en ordre. Le restaurant et les chambres d'hôtel ont été repeints. La chambre froide a dû être changée. Dans le restaurant, les fenêtres côté Genève ont été transformées en baies vitrées. Demandées par les gérants, des banquettes séparent l'espace du restaurant.

#### **N. Pulver Piccot**

C'était la rentrée scolaire avec 1400 élèves en primaire et 500 en secondaire, ce qui induit plus de coûts. Le Tribunal fédéral dispense les parents de participer financièrement aux camps, qui sont obligatoires, et les communes doivent supporter la différence. Il y a eu quelques problèmes de transports, sauf à Tannay. On n'est pas très content des services de CarPostal, mais tout est réglé. Trois classes primaires seront occupées à Tannay pour 86 élèves. Concernant la future UAPE (Unité d'accueil de la petite enfance), la dernière séance du Conseil a été animée concernant l'aspect sécuritaire. Cet aspect a été revu, le parapet sera réhaussé à 1,2 m, plus un filet qui retiendra aussi les ballons. M. Wahlen a

contacté le Bpa (Bureau de prévention des accidents), qui a déclaré que le projet était conforme à sa destination. La demande de permis de construire sera déposée prochainement. Tannay s'est associée au projet « La vie est belle ». Une partie du Grand Genève et quelques communes vaudoises n'ont pas allumé l'éclairage public. Tannay l'a fait partiellement et a organisé une balade au village. La Commission culturelle s'est associée avec les portes ouvertes des artisans et artistes de la région avec un spectacle du clown Yves Deferne. Jolie réussite !

#### **N. Finkelstein**

Concernant le PGA (plan général d'affectation), les modifications ont été faites dans les grandes lignes. Maintenant, il s'agit de suivre la procédure administrative pour s'assurer que l'ensemble du nouveau PGA et le RPGA est en conformité avec les lois, les règlements, les directives, la jurisprudence, les traditions etc. L'enquête publique est planifiée pour juillet 2020 et l'entrée en vigueur en avril 2021.

La carte cantonale des dangers indique un danger moyen géologique et hydrologique pour les berges du Torry. C'est plus grave côté Mies. Un bureau spécialisé pour aller plus en détails et regarder ce qui se passe en sous-sol a été mandaté.

Selon une version provisoire de l'étude concernant les Vallières, ces surfaces pourront rester en zone constructible. Chaque projet sera soumis à un ingénieur civil pour déterminer les mesures nécessaires pour la construction (implantation, eaux de surface, forages, piliers.). Pour les constructions existantes, c'est à la commune de remettre en état l'enrochement de la rive gauche du Torry pour retenir la terre et éviter le glissement vers le ruisseau. Dans le même secteur, il y a un danger hydrologique près de la route Suisse. Le Torry est canalisé jusqu'au lac. Le problème n'est pas le dimensionnement des canalisations, qui est tout-à-fait correct, mais l'embâcle qui se forme à l'embouchure à cause des détritiques qui se colmatent et bouchent l'évacuation. Les herses sont très proches et même les petites choses s'y colmatent. La canalisation mesure 2,2 m et se rétrécit à 1,4 m. Le retard du PGA est dû aux solutions du bureau mandaté, qui vont de 80'000 à 130'000 francs. Enlever l'une ou l'autre de ces herses pourrait peut-être résoudre le problème. N. Finkelstein a un rendez-vous le 31.10.2019 avec les spécialistes du Canton. Il essaiera de leur faire comprendre que le coût de la décision du bureau est trop élevé pour le problème.

Les grandes lignes du plan d'affectation de la zone lacustre sont définies. L'acte de vente est rédigé, tout le monde est d'accord, il suffit de signer. Il y a des problèmes avec les propriétés de terrain de la buvette. La parcelle 141 sera remaniée pour qu'elle appartienne à Tannay. Mies va compenser des m2 avec Tannay et le Canton. Le Canton est d'accord d'entrer en matière pour vendre 364 m2. Si le prix du m2 est le même que pour l'autre parcelle, il en coûtera environ 35'000 francs.

La Côte mentionnait que la Cour des comptes a décidé d'auditer Tannay en ce qui concerne l'octroi des permis de construire. C'est la Municipalité, l'Association intercommunale qui gère le STI (Service Technique Intercommunal) et le STI qui ont été auditionnés. L'audit a émis 22 recommandations dont 50% concernent le STI ; 5 des 11 recommandations qui incombaient à la Municipalité ont déjà été mises en place. La Municipalité pensait que le STI contrôlait toutes les conditions légales de mise à l'enquête, mais le STI ne le faisait pas.

**G. van Gelder** informe qu'une nouvelle organisation du stationnement sera mise en place à Tannay, le stationnement étant devenu problématique. Les causes sont : plus de voitures en circulation, des règles de stationnement plus strictes dans les communes avoisinantes reportant les voitures chez nous, des automobilistes qui utilisent les places non limitées dans le temps pour prendre le train, le parking P + R est sous-utilisé, des

voitures étrangères au village qui restent plusieurs jours, l'utilisation des places par le personnel travaillant sur des chantiers de construction.

La situation ne va pas s'améliorer si rien n'est fait, avec notamment le chantier en face du terrain de foot et l'arrivée du nouveau restaurateur.

Aucun changement dans l'organisation du parking ne peut se faire sans l'accord de différents services du canton. Depuis près de quatre mois, le processus est en cours pour identifier et faire approuver les limitations à mettre en place, rédiger des prescriptions municipales avec les juristes du canton pour établir les règles particulières pour les habitants de Tannay (macarons), identifier les besoins règlementaires en signalisation pour les différentes zones de stationnement, organiser avec SDS un système de contrôle du stationnement. Les coûts de ces contrôles seront neutres car les revenus des amendes reviendront à la commune. Le Canton nous renverra les « Prescriptions municipales pour le stationnement privilégié » qui contiennent la possibilité d'octroyer des macarons pour stationner sans limitation de temps pour les habitants de Tannay disposant de peu ou d'aucune place de stationnement, soit encore les employés d'entreprises basées à Tannay. Les macarons ne donnent pas droit à une place prédéterminée et le nombre de places est limité. Si le nombre de demandes dépasse les possibilités de stationnement, une liste d'attente sera créée. L'annexe aux « Prescriptions municipales pour le stationnement privilégié » contient les tarifs appliqués aux macarons soit CHF 240 par an pour les habitants de Tannay et CHF 350 par an pour des employés d'entreprises. Ces tarifs ont été approuvés par Monsieur Prix. Lorsque les Prescriptions municipales seront approuvées, le projet sera mis à l'enquête durant 30 jours. Entre-temps, la Municipalité a posé des panneaux neutres indiquant où se trouvent les zones de stationnement à Tannay. Les habitants qui ont peu ou pas de places de stationnement ont reçu un courrier explicatif avec la possibilité de faire une demande de macaron.

**5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

M. Martinez Castro a assisté au Conseil intercommunal du Conseil régional le 26.09.2019. Trois préavis ont été approuvés : reconduction du DISREN (dispositif d'investissements de la Région de Nyon) 2020-2025, demande de crédit de CHF 32'000 pour la requalification de la RDU (route de distribution urbaine) 1ère étape Eysins, demande de crédit de CHF 100'000 pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district. L'abonnement ½ tarif découverte pour deux mois au prix de CHF 33.00 est disponible. Profitez des forfaits de ski de la Dôle à CHF 140.00/adulte et CHF 70.00/enfant.

**6. Nomination d'un suppléant au SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)**

Kristin Reynisdottir est élue par applaudissement. Elle remplace Jean-Pierre Kaltenrieder, décédé.

**7. Préavis no. 37 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020**

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable.  
Discussion

Concernant la révision de la péréquation, les initiatives de petits groupes ont peu de chance d'aboutir. L'UCV (Union des communes vaudoises) et l'ADcV (Association des communes vaudoises) représentent les communes et luttent notamment pour simplifier la péréquation, afin de proposer un nouveau mode de calcul. Le Conseil d'Etat a répondu à la lettre des Syndics qu'il allait travailler à une refonte globale de la péréquation pour 2022.

A 60,5 % de point d'impôt, Tannay est en-dessous de la moyenne de l'ensemble des communes. Il faut tenir compte du fait que le Canton a donné des chiffres sur la péréquation aux communes dernièrement mais qu'ils ne sont pas définitifs. La

péréquation pourrait augmenter, plus d'enfants dans les écoles engendrent plus de frais et l'aide sociale n'arrête pas d'augmenter vu le vieillissement de la population et l'augmentation de la précarité.

C'est le Canton qui veut qu'on vote d'abord le taux d'imposition et ensuite le budget, ce qui est contraire au bon sens.

L'augmentation des impôts cantonaux de 1,5% devait être compensée par une baisse des impôts communaux de 1,5 points d'impôt. Y a-t-il une équivalence entre ces deux taux ?

Le Canton a baissé l'impôt des entreprises mais n'est pas entré en matière sur une baisse des impôts des personnes physiques, qui est l'une des plus fortes en Suisse. J.-L.

Jacquinod propose de refuser ce préavis et de demander la baisse de 1,5 points d'impôt.

Il faut souligner que le compte de fonctionnement est géré avec prudence, certaines dépenses sont incompressibles notamment les salaires et l'entretien des bâtiments.

L'auberge et la buvette ont dû être rénovées, le patrimoine doit être entretenu. Le Canton augmente les impôts de 1,5 point mais les communes ont le choix de fixer leur impôt.

L'année 2020 sera difficile à cause de la péréquation et ce n'est pas en payant moins d'impôt que nous n'aurons plus de péréquation. Tannay a une situation financière saine, ce serait faux de la brader en diminuant de manière trop importante son point d'impôt.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 37 est accepté à la majorité par 15 oui.**

**8. Préavis no. 38 relatif à une demande d'une autorisation d'emprunter un montant de 2,5 millions maximum**

D. Rudaz présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

Discussion

Il est estimé qu'un emprunt de 2,5 millions est très prudent, le port et le cabanon représentant déjà 4 millions, sans parler de la construction d'une nouvelle UAPE pour remplacer celle qui était provisoirement située sur le terrain de l'ancienne déchèterie.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 38 est accepté à l'unanimité.**

**9. Préavis no. 39 relatif à la création d'une entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry**

N. Finkelstein présente le préavis. Le rapport de la Commission ad hoc pour l'étude de la Convention de l'Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry est favorable. Une correction a été apportée à l'article premier avec l'ajout suivant : « L'Entente intercommunale vise à assurer l'utilisation du port dans l'intérêt commun des populations de Tannay et Mies, et en harmonie avec l'ensemble du site. ».

Discussion

Les deux listes d'attente qui existent depuis longtemps ont été mises ensemble. Elles permettent de remplir 3 x le port ! Le message était très clair, que toutes les personnes de Tannay qui avaient une place dans le port, y compris les bouées, auraient une place garantie dans le nouveau port.

Cette intervention est précisée comme suit : tous les locataires actuels, y compris ceux aux bouées, qu'ils soient de Tannay ou d'ailleurs, auraient une place garantie dans le nouveau port.

Le futur port de Tannay comprendra 125 places. Actuellement 85 places sont occupées et il reste 40 places à attribuer.

Le port reste surtout sur Tannay, mais il y a une partie sur Mies. C'est la raison pour laquelle Tannay est la commune boursière.

L'entente entre les deux communes ne concerne que le port. Les frais et les revenus du port sont réglés 50/50 entre Mies et Tannay. Chaque commune reste maître des autres parcelles.

Cette entente n'a pas d'entité juridique, tout devra être créé par les deux communes.

La cabane du pêcheur passera de Mies à Tannay, ce qui fait suite au travail du groupe de réflexion. Il était plus logique que le pêcheur ait un accès direct au port plutôt que sur la plage. Le coût du cabanon est estimé à CHF 200'000, prix qui a été jugé cher, mais le cabanon sera loué, ce qui couvrira l'investissement.

La convention prévoit que les deux communes sont co-proprétaires. Elles construisent ensemble un port et une digue, achètent du matériel et partagent les frais. Elles sont ensuite co-proprétaires avec une concession du Canton.

Le président clôt la discussion.

**Le préavis no. 39 est accepté à la majorité par 25 oui et 3 non.**

#### **10. Propositions individuelles et divers**

J. Monney n'est pas contente de l'organisation du parking qu'elle trouve antisociale. Elle estime qu'il faut être plus imaginaire pour répondre à la demande et se demande pourquoi punir et faire payer les employeurs de Tannay. La machine à billets du parking de la gare est vétuste. Elle demande quelle clientèle on vise pour le restaurant et estime que les salles sont moches et qu'il n'y a pas d'ambiance, mais que la cuisine est ok.

D. Rudaz informe que les nouveaux gérants ont fait les aménagements qu'ils voulaient, notamment les bancs, et que la Municipalité a fait donner un coup de fraîcheur.

S. Dasio a visité le restaurant et trouvé les deux gérants charmants, elle trouve que c'est chaleureux et joli. Elle remercie la Commission culturelle pour l'expo à la salle communale, les artistes ont été chouchoutés.

C. Monney demande qui paiera SDS pour le contrôle des parkings si les amendes ne suffisent pas.

G. van Gelder répond que SDS se concentrera là où il y a des limitations de temps. Le chemin des Molards ne sera pas réglementé. Les endroits accessibles aux gens de passage seront contrôlés. Les gens se plaignaient qu'ils ne pouvaient pas se garer, il était donc temps de faire quelque chose ! Il faut aussi permettre à nos commerces de travailler. Du côté de la gare, les gens peuvent se garer durant 10h. On demande aux promoteurs de poser les voitures de leurs employés sur leur chantier.

M.-N. Favarger Schmidt propose de prévoir des parkings à vélos.

J.-L. Jacquinod informe que le dossier du contentieux avec l'ancien gérant du restaurant a été mis à la disposition de la Commission de gestion qui a été reçue par le Syndic. La réunion s'est tenue dans un excellent esprit de transparence. Il relève que ce dossier complexe a été très bien géré dans l'intérêt de la commune. D'autre part, l'auberge et l'hôtel ont pu être visités après les travaux. Les locaux remis en gérance sont comme neufs.

P.-A. Semoroz demande où est l'enseigne du restaurant.

G. van Gelder répond que l'enseigne est tombée et qu'elle est en mauvais état. La Municipalité a demandé une offre pour une nouvelle enseigne.

M.-D. Guex signale des odeurs d'égouts à l'intersection route Malcroissant/ch. du Molan. La Municipalité prend note.

M. Martinez relève que le Rapport de gestion contient tous les noms des membres du Conseil communal, ainsi que les adresses. Ces documents sont publics sur le site de la commune et n'importe qui peut les trouver. Elle admet que c'est dans le sens de la transparence, mais ne sait pas dans quelle mesure cela respecte la loi sur la protection des données. Elle estime qu'il faut enlever les adresses.  
La Municipalité prend note de cette remarque et en discutera.

Le Président clôt la séance à 22h35 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer